[illegible]

[illegible] entre la Hongrie et les principautés.

[illegible] M. Ribot prendra les finances, et M. Poincaré, les affaires étrangères.

M. Mézières, ministre de l'instruction publique, ira à Cannes.

M. Bourgeois, ministre de l'intérieur, ira à Dunkerque.

M. Lebon ira sans doute aux colonies.

M. André Lebon ira sans doute aux colonies. M. Poincaré conservera les affaires étrangères.

M. Mézières, M. Bourgeois, ne seront pas ministres.

Conférence définitive

Paris, 25 janvier. — Le conseil qui a lieu en ce moment chez M. Ribot sera décisif. Tout indique que cette journée prendra fin le cabinet actuel sera remplacé.

Il ne reste plus cependant qu'à attribuer des titulaires aux portefeuilles non encore pourvus.

Le gros morceau est l'intérieur, pour lequel on hésite entre deux ou trois hommes politiques, mais la difficulté n'est pas insurmontable, et l'impression qui domine dans le monde politique est que le cabinet Ribot sera fait dans quelques heures, s'il ne l'est déjà.

ACCEPTATION DÉFINITIVE de M. Ribot

La réunion tenue dans la soirée a pris fin à une heure du matin. Y assistaient les mêmes personnages que ceux dont nous avons déjà donné les noms et qui se trouvaient à l'Hôtel de Ville d'avant-dîner, notamment MM. Poincaré, Henotaux, Leygues, Cochery, André Lebon, etc.

Une seule chose demeure décidée. C'est que M. Ribot prendra les finances avec la présidence du Conseil.

Il lira ce matin à l'Elysée informer au Président de la République qu'il accepte définitivement de former le cabinet.

Les attributions de portefeuilles en dehors de celui des Finances ne sont pas encore définitives. Il est vrai que tout semble fixé à la soirée. Cependant il paraît probable que M. Georges Leygues passera de l'Instruction publique à l'Intérieur.

Le bruit a couru de nouveau de M. Trarieux pour la Justice, on aspire vainere les rétissances de ministre de la Gironde qui aurait refusé dans l'après-midi.

C'est tout ce qu'on peut dire, mais il est presque certain que le cabinet formé des éléments que nous avons indiqués se présentera lundi devant les Chambres.

Terrible drame en wagon

(Nouveaux détails)

Fontainebleau, 25 janvier. — Voici des renseignements complémentaires sur le drame qui s'est déroulé hier soir en chemin de fer entre Thomery et Moret et que nous avons annoncé hier en *Dernière Heure* :

Le meurtrier est un sieur Jacquemard, âgé de 27 ans, demeurant à Paris, rue de la Roquette; il se trouvait sans place depuis quelque temps et avait pris le parti de retourner avec sa femme et ses quatre enfants, dans le Jura, où il possède quelques biens.

Le parquet s'est immédiatement transporté sur les lieux, et Jacquemard, après un premier interrogatoire, a été écroué à la maison d'arrêt de Fontainebleau.

Il a passé une nuit calme ; il est gardé à vue ; il ne se rend pas compte de l'acte qu'il vient de commettre ; il ne sait pas ce qui s'est passé et ne se rappelle rien. Il déplore son crime.

LA NEIGE

A PARIS

Vers dix heures, ce soir, une tempête de neige, assez violente, mais de très courte durée, s'est abattue sur Paris, couvrant le chemin d'un léger voile blanc qui s'est bientôt fondu pour faire place à une couche de neigeur.

La circulation des piétons et des voitures étant devenue très difficile sur les grands boulevards, la plupart des omnibus ont dû rentrer.

DANS LES VOSGES

Epinal 25 janvier. — Depuis vingt-quatre heures, une tempête de neige s'est déchaînée sur les Vosges. La circulation par voie ferrée est interrompue entre Arrincourt, Lunéville et Nancy. Les trains pour Paris sont formés maintenant à Nancy, devenue tête de ligne. Les lignes locales sont les suivantes : Lunéville à Gerbéviller, Arrincourt à Cirey, Saint-Léonard à Fraize, Laveline à Gérardmer, Saint-Dié à Corcieux, Arrincourt à Bussang. Sur la ligne d'Epinal, la circulation se fait encore, mais sur une seule voie. Des chasse-neige puissants ont été lancés de tous côtés. L'express-Bâle-Paris a pu passer, les Vosges, mais il est arrivé à Paris avec un retard d'une heure, soit à 9 h. 40, au lieu de 8 h. 40 m. Jusqu'à présent, la tempête de neige n'a heureusement causé aucun accident de personne.

DANS LE DOUBS

Pontarlier, 25 janvier. — Une tempête de neige sévit sur la région. De nombreux trains sont bloqués en dehors de la ligne.

Entre Lille et Paris

La neige est tombée en abondance hier entre Lille et Paris, au point de ralentir la marche des trains. C'est ainsi que l'express-Paris-Lille, qui devait arriver à Paris vers midi, accusait un retard : la locomotive était à l'avant complètement couverte de neige.

Nouvelles Étrangères

LA GUERRE
entre la Chine et le Japon

PROCHAINE BATAILLE

L'investissement de Port-Arthur

Chefoo, 25 janvier. — Les Japonais préparent l'investissement de Port-Arthur. Le bruit courait hier soir que le Mikado, fils de la [illegible] Wei-Hai-Wei par terre et par mer.

Le général Oyama, attend à Yang-Cheng [illegible] Les Japonais [illegible] de cette place pour commencer, avant, une attaque combinée contre Wei-Hai-Wei.

[illegible] qu'il a reçu un signal pour [illegible] de l'un [illegible] Port-Arthur [illegible] Les Japonais ; car, si cette place [illegible] tout cas, prêtent d'être [illegible]

Les envoyés de paix

Changhai, 25 janvier. — Un avis officiel annonce que les envoyés chinois, chargés de négocier la paix, seront [illegible] de Changhai pour accomplir leur mission.

Des leur arrivée, ils iront de Pékin [illegible] par le chemin de fer auprès de l'empereur et de ses ministres.

Tokio, 25 janvier. — Les ambassadeurs chinois ne seront reçus que s'ils sont investis de pleins pouvoirs pour proposer les conditions définitives de paix.

LA BELGIQUE

Nouveaux incidents à la Chambre

Démission du Président

Bruxelles, 25 janvier. — Aujourd'hui la séance de la Chambre a été en partie consacrée à la question sociale. Une vive discussion s'est engagée entre les députés du parti socialiste et ceux de droite.

Le député catholique, M. Lefranc, ayant interrompu violemment le socialiste Anseele a été l'objet d'un rappel à l'ordre. Il a cependant continué à invectiver l'orateur en le traitant d'énergumène. Il a été rappelé une seconde fois à l'ordre.

La Chambre constitue sur ce rappel à l'ordre ne l'a pas ratifié.

La consultation a eu lieu par assis et levé. Aucun doute de la droite ne s'est levé.

Le Président M. de Lantsheere, devant cette attitude de la majorité a donné sa démission malgré les instances de son amie.

La séance a été levée au milieu d'une vive agitation.

Bruxelles, 25 janvier. — Dès que M. de Lantsheere a déclaré qu'il donnait sa démission M. Woeste, M. Lorand (au nom de la gauche), M. Ministre de l'intérieur font l'éloge du Président et le supplient de reprendre sa place.

Je suis très sensible aux sentiments que les orateurs viennent de m'exprimer, mais je ne puis accéder à leur demande. M. Renson s'est servi d'une expression que je ne pouvais tolérer. On a dit qu'elle s'expliquait par le discours de M. Anseele.

M. Anseele a révélé à cette tribune des faits que s'ils sont vrais, il avait le droit incontestable de dénoncer. (Applaudissements à gauche.) S'ils sont faux, au contraire, toute la honte de cette accusation retombera sur lui-même. Tous les membres de cette assemblée ont ici sur un pied d'égalité. Je ne pouvais pas permettre que la liberté parlementaire fût violée en la personne de M. Anseele. Le président est constamment posée. J'ai rappelé M. Leman à l'ordre et j'ai demandé à l'assemblée de la lier ce rappel à l'ordre. La gauche s'est levée, le droit est resté sacrée. Dans ces conditions, je ne puis plus compter sur la majorité pour m'aider à maintenir la dignité et l'ordre de nos débats et je renonce à l'honneur de présider.

Cette déclaration produit une vive impression.

M. Tack exprime l'espoir que M. De Lantsheere revienne sur sa décision. Il propose de lever la séance.

De toutes parts : Oui! oui!

Le séance est levée

L'AFFAIRE JONIAUX

L'accusation de triple assassinat
devant la Cour d'Assises d'Anvers

AUDIENCE DE VENDREDI MATIN

La servante de Mme Joniaux qui, hier, niait avoir prêté de l'argent à sa patronne revient aujourd'hui sur sa déposition et déclare avoir reçu 600 francs à Hal-Tchang.

D. Pourquoi n'avez-vous pas dit cela hier ?

R. Parce que Madame toujours été bonne pour moi et que je n'ai toujours régulièrement payé les intérêts.

On jure. — La chambre a-t-elle été désin fectée après la mort de Mlle Ablay?

R. Oui.

M. le président à Mme Joniaux. — Reconnaissez-vous avoir emprunté 600 fr. à cette fille ?

L'accusée. — Oui, c'est par bonté que cette fille avait refusé de me parler plus tôt.

D. (Au témoin.) — Persistez-vous à déclarer avant que Mme Joniaux est venue chercher elle-même du café à la cuisine et l'a porté dans la salle à manger ?

R. Oui.

Mme Joniaux. — Pour pénétrer de la cuisine dans la salle à manger, il n'y a qu'à traverser le vestibule; cette salle à manger est au rez de chaussée comme la cuisine.

Le président. — Vous étiez alors quelque dame accompagnée d'une jeune fille est venue chercher chez lui une prescription dont il a oublié la teneur. Cette dame disait être pressée, elle prendrait le train pour Anvers.

D. Regardez l'accusée ; croyez-vous que c'est elle qui est allée chez vous?

R. Non, je ne la reconnais pas.

Mme Joniaux. — Monsieur ne me reconnaît pas. Ses souvenirs lui font défaut, car c'est bien moi qui ai été chez lui chercher de quoi calmer l'excitation de mon mari.

D. Alfred vous a-t-il dit qu'il avait des chatouillements à la peau ?

R. Oui, il m'en souvient très bien, car j'ai pensé qu'il avait un symptôme d'une maladie de foie. Il m'a dit : été question d'une affection cérébrale.

D. N'avez-vous aussi un des signes caractéristiques de l'empoisonnement par la morphine ?

R. Oui.

D. Mme vous n'avez jamais pensé que cette dame qui se présentait chez vous était peut-être une femme à empoisonner son frère.

R. Non.

D. Le Alfred avait pris, avant d'aller chez vous, une dose toxique de morphine, vous en aviez été averti ?

R. Oui.

D. Quelle est la dose toxique?

R. Elle est presque impossible à établir pratiquement.

M. Graux. Si nous rentrons dans cette question il sera nécessaire de rappeler les experts et médecins.

M. le Président. La question est intéressante à poser au docteur Max, parce qu'il a vu Alfred l'après-midi.

D. Avez-vous constaté qu'Alfred soit des vertiges? (On sait que Mme Joniaux prétend qu'il en avait eu avant d'entrer chez le docteur).

R. Non.

D. L'élixir de Grez est destiné à corriger les troubles dyspepsiques?

R. Oui.

D. N'avez-vous pas été surpris en apprenant la mort d'Alfred?

R. Oui. J'ai même écrit à Mme Joniaux pour lui exprimer mon surprise en même temps que mes condoléances.

Le docteur Willems d'Anvers a été appelé chez Joniaux, le 6 mars, jour du décès d'Alfred. Il a trouvé dans son lit le face pâle, bouffie: le pouls était imperceptible. Il a fait appeler un confrère pour mettre à couvert sa responsabilité, tant le cas lui paraissait grave.

Mme Joniaux lui a dit que le Dr Max avait précédemment constaté une affection de cœur et une affection du foie. *La Saumin n'a pu rien* faire pour retarder la mort.

D. Votre certificat d'inhumation porte : « Affection du cœur. »

R. Oui, c'est le seul symptôme que la face déterminée par la congestion. La potion prescrite par le docteur Max m'a été montrée et le diagnostic prononcé à veille par ce confrère m'a décidé. Tout médecin, dans ma situation aurait fait la même chose.

D. M. Joniaux était très abattu. Que vous a-t-il dit?

R. Il m'a dit que c'était une fatalité qui pesait sur sa maison.

D. Le 15 mars, après le commencement de l'instruction, Mme Joniaux n'est-elle pas venue vous demander un calmant pour son mari?

R. Oui. Je lui ai conseillé de s'adresser au médecin traitant. La vérité, c'est que j'avais dit à M. le procureur du Roi que je garderais le silence sur les bruits qui couraient et que le détriment de ma causer davantage avec M. Joniaux.

Le jour de la mort d'Alfred, le docteur Gys a été appelé le matin. Mme Joniaux l'a reçu dans la salle à manger. Sur l'invitation de Mme Joniaux, j'ai été voir le cadavre. La toilette du mort était déjà faite. Elle m'a dit que le décédé avait déjà été constaté. Je me suis donc retiré sans faire aucun constatation personnelle. J'ai été voir M. Joniaux avant de partir et lui ai prescrit une potion calmante.

Le lendemain, il allait mieux, mais Mme Joniaux était, m'a-t-il dit, fort agitée. J'ai prescrit des poudres de morphine d'un centigramme.

D. Mme Joniaux vous a-t-elle dit alors qu'elle avait l'habitude de prendre de la morphine à assez forte dose?

R. Non. Si elle avait dit cela, je n'aurais pas prescrit un centigramme.

D. Evidemment. Vous a-t-elle paru morphinomane?

R. Je n'ai pas songé.

M. l'avocat général. L'accusée a déclaré que votre pilule d'un centigramme lui avait fait beaucoup de bien. Si, les jours précédents elle avait pris la grande quantité de morphine qu'elle reconnaît avoir achetée chez les pharmaciens de Bruxelles, aurait-elle éprouvé un soulagement à la suite de l'ingestion de la pilule d'un centigramme?

R. Je ne le crois pas, (On rit).

Après l'audition de plusieurs témoins de Paris qui n'apportent aucun fait nouveau aux débats, l'audience est suspendue à une heure.

AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

L'audience est reprise à 1 h. 30.

Gaston Renson, comptable de Paris à propos des dettes contractées par Alfred Ablay.

M. de Raise, comptable à Paris, dit que Mme Joniaux en apprenant la mort de son amant s'est écrié : « Il a été empoisonné ».

Mme Joniaux lui a écrit pour lui demander des renseignements sur la vie d'Alfred et avoir s'il était manifesté des intentions de suicide.

Alfred prenait deux trois absinthes par jour.

M. Graux. Le témoin n'a-t-il pas déclaré qu'il avait vu Alfred avaler des morceaux de sucre sur lesquels il avait versé du laudanum ?

R. Je l'ai vu plusieurs fois.

D. Vous *Rétiriez* sous la foi du serment?

R. Je l'affirme.

M. l'avocat général. Où l'avez-vous vu ?

R. Chez moi à la campagne.

D. Jamais ailleurs ?

R. Non.

D. A combien de reprises ?

R. Je ne pourrais pas préciser, mais je l'ai vu plusieurs fois.

Mlle Dubray, au religion sœur Jean-Clotilde, a soigné Alfred Ablay. Le témoin a été frappé de l'indifférence de Mme Joniaux.

D. Vous maintenez votre appréciation?

R. Je n'ai jamais vu pareille indifférence dans une maison où il y avait un cadavre.

La séance continue.

LES ANARCHISTES DE LIÉGE

Liége, 15 janvier. — Il y a foule, car on sait que les docteurs Renson et Bodart seront entendus ce matin.

La séance est ouverte à 9 heures et demie. M. le président donne ordre d'introduire M. le docteur Renson, qui se trouve avec M. Bodart dans la chambre du conseil. Ce silence est rompu, un silence de mort plus sur vient l'audience ; les accusés eux-mêmes pâlissent, manifestant combien ils tiennent à être pour cette affaire comparution de la principale victime des anarchistes.

La séance ouverte, le docteur Renson appelé, conduit par un guide qui le mène de vant la cour et les témoins. Le frémissement d'émoi parcourt toute la salle, c'est réellement poignant ; les dames ne peuvent retenir leurs larmes ; la femme Schiebach elle-même semble avoir conservé quelque sentiment, pleure abondamment. Les autres accusés, affaissés sur le banc d'infamie sont livides.

Le docteur, ce magnifique garçon de 33 ans apparaît, à la figure aux traits réguliers et fins, d'une virile beauté, est mélancolique ; un des yeux affreusement blanc et sans aucune expression, semble à jamais perdu, l'autre paraît beaucoup mieux, mais il un aspect brillant réellement pénible. La marche est difficile, un peu traînante. En un mot, c'est affreux, et l'on se sait trop ce sentiment de répulsion contre ceux qui sont ainsi venus, sans aucune raison, briser une carrière toute de dévouement et de charité.

Déposition de M. Renson

M. Renson dépose simplement d'une voix sympathique et chaude; on ne sent chez cet homme ni triomphe ni haine, mais un vif ressentiment ; aussi l'acte de son témoignage est-il énorme.

Des accusés, dit-il, je ne connaissais que Voisson ; je l'avais soigné en qualité de médecin du charbonnage de la Haye.

Le jour de l'explosion, ma femme et moi avions soupé ensemble au restaurant Canterbury; nous revenions, vers onze heures du soir; j'avais ma femme à ma droite. M. Bodart se trouvait à ceté d'elle. Arrivé au seuil de ma porte, je sentis une odeur de chiffons brûlés et aperçus une sorte de pot à fleurs dans le coin de la porte ; je m'approchai pour examiner la chose de plus près.

Ma femme était comme moi vis-à-vis du vieux au-dessus de l'objet, se rejeta vivement en arrière, en criant, terrifiée : Marcel, sauve-toi c'est une bombe.

L'explosion se produisit, et j'eus le temps encore de faire cette réflexion : « Je me meurs. » J'avais senti en effet comme un craquement de mon être. Je m'évanouis. Les personnes qui étaient accourues à notre secours, en me transportant chez moi, signalaient que j'avais une jambe fracturée et que des fragments de bombe m'avaient blessé. La douleur fut si vive que je me raniment. J'éprouvai d'incroyables souffrances, et c'est seulement lorsque ma mère vint me voir que l'émotion de cette visite me fit de nouveau perdre connaissance.

— A ce moment, la voix de M. Renson tremble légèrement; l'émotion de l'auditoire est intense, tout le monde a les larmes aux yeux.

Le témoin reprend : A partir de ce moment, je ne me souviens de rien. Je suis loin d'être rétabli ; j'ai gardé la chambre pendant des mois et je souffre encore.

La déposition est finie, et au milieu du même silence qui était parfaitement venu, le docteur est reconduit dans la chambre du conseil.

DERNIÈRE HEURE

Victoire Japonaise

Londres, 25 janvier. — On télégraphie de Yokohama que les Japonais ont pris Yung-Tchang. Il y a cinq jours. Un combat a eu lieu le 22 janvier près de Hai-Tchang. 10.000 Chinois ont été repoussés par un corps d'armée Japonais.

Incendie d'une église

Paris, 25 janvier. — Le feu a pris ce soir à l'église paroissiale de St-Gervais, dans le local de la mairie. Des partitions de musique d'une valeur inestimable ont été la proie des flammes. On considère les pertes subies de nature comme irréparable. Le feu a été rapidement éteint.

L'appareillage du Shamrock

Toulon, 25 janvier. — Le *Shamrock* n'a pas appareillé ce soir comme on le croyait. Au dernier moment il a reçu l'ordre de différer son départ pour manœuvrer les colis provenant de l'administration de la guerre.

Le préfet maritime a avisé le ministre que le *Shamrock* pourra appareiller demain après midi.

Le successeur de M. Félix Faure

Le Havre 25 janvier. — On annonce que M. Félix Faure aura comme successeur en qualité de député du Havre, M. Brindeau, maire républicain de cette ville.

Le capitaine Carnot

Paris, 25 janvier. — Du *Gaulois* :

Le lieutenant Carnot, du 27e de ligne à Dijon fera partie de la prochaine promotion des capitaines d'infanterie nommés au choix. En attendant sa nouvelle désignation, cet officier a obtenu un congé qu'il doit passer auprès de sa mère, veuve de l'ancien président de la République.

Chronique du Sport

Cyclist Club Lillois

Le renouvellement de la commission du C. C. L. a eu lieu en assemblée générale le 19 courant de la manière suivante :

Président : MM. Warny; Vice-Président : Dereubaix; Secrétaire : A. Leconte; Trésorier : Bessez ; Commissaires : Delourme et Cordonnier.

A la suite de cette nomination, le Jeune generation du nouveau local, trop étroit pour contenir les membres qui étaient venus à cette réunion, on a plus franche gaîté à l'ouvrage, et qu'on s'est terminée par un vin d'honneur offert aux membres du C. C. L.

Chronique Régionale

La Grève de la Madeleine

Les journaux ayant publié des renseignements différents sur les conditions dans lesquelles s'est terminée la grève de la Madeleine, nous *croyons devoir préciser*, d'après les informations recueillies à une source autorisée, ce qui s'est passé.

Les réclamations des ouvriers portaient sur trois points :

1° La prévenance de brutaine à l'anciens ouvriers ;

2° Le renvoi de l'apparitcur ;

3° Suppression du travail aux dimes.

Sur le premier point, il a été reconnu qu'il n'y avait pas d'anciens ouvriers parmi les cinq ouvrier prévenus.

Sur le second, les ouvriers n'ayant pu articuler de faits précis contre l'apparitcur, le patron a déclaré qu'il ne pouvait pas le renvoyer. Toutefois, à l'avenir, cet employé ne saurait plus les heus de travail aux ouvriers.

Quant au travail aux pièces, il a été convenu qu'il serait continué.

La santé de M. Jules Guesde

La *Petite République* publie la note suivante :

Le conseil national du Parti ouvrier nous adresse la communication suivante :

L'état de santé de notre ami Jules Guesde est approuvé au point que les médecins ont cru devoir lui prescrire un absolu repos, le conseil national du Parti ouvrier prie les groupes et syndicats ouvriers de l'entourer Guesde a promis son concours de vouloir bien reporter en mars et aux mêmes dates les réunions et conférences annoncées pour février.

Les convocations d'officiers territoriaux

On sait qu'il y a eu sans cette année de convocation de régiments territoriaux, mais les offiers seront convoqués en trois séries, par groupes de bataillon, à la portion principale du corps actif de même subdivision.

Les dates de convocation des trois séries sont ainsi fixées :

1re série (1er bataillon), du dimanche 21 avril au samedi 4 mai.

2e série (2e bataillon), du dimanche 5 mai au samedi 18 mai.

3e série (3e bataillon), du dimanche 19 mai au samedi 1er juin.

Les bataillons territoriaux de chasseurs à pied et les bataillons territoriaux de zouaves seront convoqués du dimanche 21 avril au samedi 4 mai.

Les bataillons territoriaux 4, 5, 6, 7 et 8 seront convoqués :

Les numéros 4 et 5 avec la 1re série ;

Le numéro 6 avec la 2e série.

Les numéros 6 et 7 avec la 3e série.

Palmes académiques

Hier soir, tous les musiciens de Bourbourg ont appris avec une vive satisfaction la nomination de M. Bonnange, chef de la musique municipale depuis 30 ans, au qualité d'officier d'académie. A 9 heures, la société convoquée a reçu son chef aux cris de Vive M. Bonnange! et a sérénadé la Marseillaise.

Très ému, M. Bonnange a remercié les musiciens de la sympathie qui lui a été témoignée, témoignée, MM. Noël Pilon, président, G. Cléty, sous-chef, et B. Vandenbroucke, membre honoraire. Il tient à le féliciter vivement de cette flatteuse distinction qui n'est que le couronnement de son zèle et de son dévouement à la propagation de la musique.

Puis tous les musiciens se sont réunis et le soirée s'est terminée par de nombreuses chansons.

Les musiques militaires

M. Ambroise Thomas, consulté par le ministre de la guerre sur la réduction des musiques militaires, a répondu qu'il trouvait de graves inconvénients à ce que l'effectif des musiques militaires fût réduit à 35 musiciens. Selon le directeur du Conservatoire nat onal, un nombre inférieur présenterait de graves inconvénients au point de vue de l'exécution des morceaux.

En attendant, le 1er bureau de la direction de l'infanterie a demandé aux généraux de mettre un projet de dotez de musiques les 40 régiments régionaux qui en sont encore dépourvus. Mais, avant de nommer les dix-huit nouveaux chefs de musique, il faut trouver des chefs, on va procéder à l'établissement d'une nouvelle liste de candidats à ces deux emplois. Un concours n'étant prévu que pour l'année 1896, on devra attendre la fin de l'année pour nommer les titulaires définitifs et régulariser les crédits.

Le 145e en garnison à Maubeuge fait partie des régiments régionaux que le Ministère vient de doter d'une musique.

Le suicide d'un ouvrassier de Cambrai
A PARIS

(Nouveaux détails)

D'après les renseignements recueillis à Cambrai, on a pu savoir les causes du suicide du jeune Flamenq.

Ayant besoin d'argent, ce jeune homme, qui était mineur, émit fombe entre les mains de tiers, qui lui avaient fait signer des billets comme s'il était autorisé par son père. Deux camarades de régiment, qui ne se voulaient pas compte du piège dans lequel on les avait entraînés, avait bénévolement certifié ces allégations mensongères.

Une fois les billets signés, les usuriers, naturellement, n'avaient pas caché au malheureux jeune homme qu'ils le tenaient et que, faute de paiement, ils le poursuivraient, non au tribunal de commerce, mais devant la justice criminelle.

C'est sous le coup de l'épouvante que lui avaient causée ces menaces qu'il s'est décidé à se tuer.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'éclairage électrique de la Mairie

Les importants travaux concernant l'éclairage électrique de l'Hôtel de Ville touchent à leur fin. Les essais définitifs de toutes les matériaux auront lieu samedi et lundi, sous la haute direction de M. Witz Aimé, de Lille, dont la compétence en semblable matière est bien connue.

Deux moteurs à gaz de chacun 30 chevaux, fournis par la société électr que du Nord chargée des travaux, actionnent deux dynamos du système Dorer, modèle 1887, qui devront pendant les deux jours d'essais donner leur puissance normale, soit isolément, soit en marche parallèle.

Des essais ont lieu ce soir suivant, afin de déterminer la puissance des dynamos et de fournir des indications précieuses pour les calculs comparatifs du prix de revient du gax et de l'électricité.

Nous saurons l'occasion de revenir sur cette importante question, mais en attendant nous pouvons être satisfaits de l'aspect général en demandant que les deux grandes lampes à arc de la marquise sont placées d'ailleurs mal et de façon à ne que leurs rayons lumineux, d'un ton bleuâtre, nous aient pu déclarer d'une façon complète la Grand'Place qui n'aura qu'à y gagner.

Les Elections aux Prud'hommes

Voici le programme que les candidats socialistes ont adopté à l'occasion des élections du 27 janvier. On se demande quel serait leur programme pour une élection législative.

Programme politique :

1° Abolition du serment ;

2° Imposition sans dîme du mandat impératif ;

3° Extension de la juridiction de la Prud'homie à tous les travailleurs salariés ;

4° Droit de vote à tous les travailleurs sans distinction de sexe ;

5° Eligibilité de la femme ;

6° Que la compétence des prud' hommes soit étendue à l'inspection des ateliers pour l'hygiène et les accidents ;

7° Que la présidence pour le conseil des prud'hommes soit alternative pour le président et le vice-président ;

8° Fixation de l'âge pour l'électorat à 21 ans, et pour l'éligibilité à 30 ans et trois ans d'exercice professionnels ;

9° Election des conseillers prud' hommes, basée sur la liste électorale politique ;

10° Fixation du mandat des conseillers à une durée de quatre ans ;

Renouvellement du Conseil par moitié tous les deux ans ;

11° Rémoration par les conseillers prud'hommes, d'accord avec les chambres syndicales, des règlements d'atelier ;

12° Que les conseillers prud'hommes et prud'femmes, ouvriers et ouvrières soient de droit inspecteurs et inspecteurs du travail des femmes et des enfants, et qu'ils soient rétribués par l'Etat ;

13° Gratuité absolue de la juridiction de la prud'homie ;

14° Que les jugements des Conseils de prud'hommes soient définitifs et sans appel ;

15° Création de droit d'un Conseil de prud'hommes dans chaque canton.

Programme économique :

1° Repos d'un jour par semaine en interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours par semaine. Décrétée légale la journée de travail à huit heures. Interdiction de travail des enfants au-dessous de quatorze ans ;

2° Maximum de travail de 200 heures par mois, 2400 heures par an, pour les femmes, par une commission de statistique ouvrière ;

3° Interdiction légale aux patrons d'employer des ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

4° Interdiction légale aux patrons de faire travailler des deux sexes ;

5° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants jusqu'à 18 ans, ouvriers et ouvrières, et des invalides du travail.

7° Suppression du droit usurpé par les patrons de fixer l'amende et de prélever sur les salaires des ouvriers, restituée à la gestion exclusive des ouvriers ;

8° Responsabilité des patrons en matière d'accidents du travail, de leurs employés et ouvriers, employés par les ouvriers, et proportionnel à leur salaire ;

9° Suppression du droit usurpé par les patrons de prélever des amendes sur les salaires des ouvriers, sous forme d'amende et de retenue sur les salaires. (Décret de la Commune du 4 avril 1871) ;

10° Annulation des dettes des ouvriers, ayant utilisé la propriété publique (banques, chemins de fer, [illegible] ;

11° Abolition de la propriété individuelle au profit de l'Etat, confiée aux ouvriers qui y travaillent.

Vu l'un des candidats : G. ETIENNE.

Avis militaire

Il est rappelé aux hommes de la classe 1892 non définitivement ou libérés militaires que cette pièce est à leur disposition, à la gendarmerie, rue des Arts ; ils sont priés de la retirer le plus tôt possible, contre récépissé.

Nomination d'un Notaire

Par décret de M. le Président de la République, en date du 12 janvier, M. Adolphe Dupuis, ancien notaire à Roubaix, a été nommé remplacement de Me Louis Duchange, son père, démissionnaire, en cette qualité, il exerce à Roubaix, rue de l'Hospice, siège du Tribunal, rue de l'Ancienne Poste, 4.

Bouche de Pain

Dans la journée du 26 janvier, l'Œuvre de la Bouchée de Pain a distribué 860 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1140 soupes et portions de pain aux enfants des écoles.

Dans la salle du refuge de Nuit, 39 lits sur 200 ont été occupés.

Chambre de commerce de Roubaix

La Chambre de commerce de Roubaix vient de recevoir de la Chambre de commerce française de Constantinople, une collection de échantillons de draps de diverses fabrications. Ces échantillons, accompagnés de renseignements techniques, sont communiqués aux intéressés tous les jeudis, de 10 heures à midi, au secrétariat de la Chambre de Roubaix, rue de l'Ancienne Poste, 4, où ceux-ci, ils devront être adressés à la Chambre consultative de Lourcy.

Le Président,
Julien Lemaire.

La construction de maisons ouvrières

Une réunion aura lieu, dimanche, 27 janvier, à quatre heures, au Rallier-Club, rue de l'Immanité, 1[illegible], pour la formation d'une société ayant pour but la construction de maisons ouvrières, par actions mensuelles d'un franc.

Accidents

Hier soir un mécanicien forgeron de la maison Lefebvre Basile, M. François Meyers, 40 ans, demeurant rue de Tourcoing 20 est tombé sur la partie de dessus du métier et lui a fracturé l'épaule droite.

Après avoir reçu les soins du docteur Bourtrulle il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

***

Dans la soirée de samedi M. Jul en Demesure, 26 ans, demeurant rue de la Guinguette 39 est tombé si malheureusement sur le bordure du trottoir qu'il s'est fracturé la jambe droite.

Conduit à l'Hôtel-Dieu il a reçu les soins de docteur Montagne.

Arrestation d'un expulsé

La sûreté a arrêté jeudi soir au tissage Provost-Screpel, rue des Fleurs, un nommé Olivier Vanbockstock, 24 ans, précédemment à Leers et expulsé de France depuis novembre 1893.

Arrestation pour escroquerie

M. Chapé, commissaire de police du 1er arrondissement, a fait procéder à l'arrestation d'un nommé Jean Lemaire, 35 ans, demeurant rue Fosse-aux-Chênes, à l'entremet du Chat noir, et inculpé d'escroquerie et infraction à la loi du 5 août 1893.

Mendicité

La sûreté a arrêté avant-hier un sieur Victor Beyaïle, 44 ans, colportaile demeurant chez l'aubergiste sur le Grand-Chemin, à Croix.

Beyaïlle qui était inro mendiait de porte en porte.

Combats de Coqs

M. Jules Lequenne, à l'*Epée*, informe les amateurs de coqs qu'il y aura chez lui un 2 de 5 pour pour 100 francs contre le *Sidéneur de Lille*. Tous poulets.

Mise au pied à 3 heures, le dimanche 27 janvier.

Le dimanche 27 janvier 1895 : Rendez-vous 3/5 morts chez M. Emile Delemarle, rue Beauvarlet, 22, contre Dupuis de Roubaix.

Mise au pied à 4 heures précises.

Colombophile

La *Société colombophile le Petite Noire*, établie chez M. Vandenbroucke, rue Neuve, 19, informe les amateurs de la colombophile qu'une exposition aura lieu les 26 et 27 courant, à 9 heures du matin, au local susdit, en l'honneur des meilleurs sujets de MM. Henri Godefroy et Oscar Dhal.

Dimanche 27 janvier, au *Pigeon Blanc*, chez Mme veuve Informe, rue Neuve, 15, Daniel Bonette expose ses pigeons, tout récemment par toute la ville.

Photographie artistique Victor BRIANT

165, GRANDE-RUE, ROUBAIX

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs à partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime Portrait de luxe + 1 douzaine 12 fr. Tableaux de la Guerre, 1 sou pièce.

JEUNESSE DE LA CHEVELURE

Les Huiles du Congo instruent les cheveux, mais ne les graissent pas; elles les fortifient, les empêchent de tomber et les parfument [illegible]

TOURCOING

Conseil des Prud'hommes de Tourcoing
(Renouvellement partiel)

ÉLECTION DU 27 JANVIER 1895

M. Jules Cheron, candidat dans le deuxième collège, adresse aux électeurs le circulaire suivante :

Aux Citoyens électeurs

Ouvriers au Conseil des Prud'hommes

Citoyens! électeurs de la 2e catégorie

Le Comité vient vous demander de confier le mandat de conseiller prud'homal à M. Jules Cheron, ouvrier, syndiqué, ancien président, trésorier, secrétaire, ancien conseiller prud'homal, ancien président de la section de peignage, [illegible] qu'il a pour but que les conseillers prud'hommes [illegible] ne peuvent pas [illegible] droits sans cependant se départir de la loyauté. Par suite de plaintes toujours nombreuses et fondées que le produit est journellement, la question d'une responsabilité [illegible]